

Courriel adressée à M Raffalli, par l'intermédiaire de sa secrétaire

Monsieur le Maire.

Je viens de prendre connaissance de votre "lettre du maire" du 18 janvier. C'est avec étonnement que j'ai noté l'absence de toute compassion vis à vis de personnes et surtout d'enfants qui vivent dans l'extrême misère. Face à cette misère vous ne proposez comme seule issue que le "démantèlement" de ce que vous qualifiez de "campements insalubres et dangereux" et que j'appelle moi, des bidonvilles.

Même si vous n'êtes maire que depuis peu de temps, vous savez parfaitement que des "démantèlements" d'habitats de fortune, il y en déjà eu de nombreux dans les environs. Certains de ceux que vous proposez d'expulser à nouveau on déjà été victime de six opérations policières où ils perdent, à chaque fois, une bonne partie de leurs maigres biens... Vous savez qu'un nouveau démantèlement n'aboutira qu'à la constitution de nouveaux camps, au mieux à quelques kilomètres de notre ville. Vous le savez et pourtant c'est la seule perspective que vous ouvrez. Disperser la misère, l'envoyer chez nos voisins, quelle ambition !

En 2011, Notre pays a rédigé, à la demande de l'U.E. un document : "Stratégie du gouvernement français pour l'inclusion des Roms" qui précise, entre autre : *"La France a adopté de longue date des mesures ambitieuses pour favoriser l'intégration républicaine des personnes qui vivent sur son sol, notamment en matière de logement et d'éducation. ../..*

Cette approche demeure compatible avec un traitement de droit commun pour les gens du voyage qui le souhaitent. L'objectif est bien que l'intégration se fasse dans le cadre des politiques de droit commun, complétées, le cas échéant, par des mesures spécifiques pour tenir compte de leur mode de vie "

Cette dernière remarque concerne, comme le rappelle une note de bas de page, les gens du voyage.

Les roms qui sont installés dans le bidonville de la N7 ne sont pas des gens du voyages mais des migrants qui devraient donc, à fortiori, être traités selon *"le droit commun"*. Notamment *"en matière de logement et d'éducation"*

Je n'ose croire que vous découvriez ces objectifs qui restent les objectifs officiels de la France, même s'ils ont été élaborés du temps où M Sarkozy dirigeait le pays. Ils ont été ratifié le 21 mai 2012. Ils figurent sur le site de l'Union européenne et il ne m'a fallu que quelques minutes pour les trouver, je vous met le document en pièce jointe.

Vous y lirez, convenablement encadré le paragraphe suivant :

Orientation stratégique : La base d'une meilleure inclusion sociale est l'éducation ; la précarité financière des familles, la ségrégation dans les écoles, l'abandon scolaire, constituent autant d'obstacles. La contrepartie de l'accès à l'éducation, droit fondamental pour les mineurs, est, pour leurs parents, l'obligation de scolarisation, qui doit être respectée. C'est pourquoi le gouvernement français fera de ce sujet sa première priorité, en accordant une attention accrue aux projets visant l'éducation de ces enfants et d'y allouer, en priorité, les ressources existantes pour assurer la réussite de l'inclusion sociale de ce groupe.

Vos pratiques tournent le dos à ces objectifs, osez vous le nier ?

Vous jugez ces "campements insalubres et dangereux" ce qui est vrai. Mais, par votre action, en refusant le ramassage de leurs ordures, vous les rendez encore plus insalubres et dangereux. Vous parlez du respect du droit et des enfants, mais il a fallu plus de trois mois pour que vous acceptiez de scolariser ces enfants. Et encore dans des conditions de discrimination telles que leur intégration serait difficile. Mais l'intégration ne semble pas être ce que vous souhaitez..

Vous me direz, et rappelez dans votre lettre que " *l'échelle communale n'est pas appropriée pour traiter*" des "difficultés" dont on ne sait si ce sont celles des roms ou celles de la police nationale qui n'arriverait pas à faire respecter l'ordre et la tranquillité publique... A moins que pour vous il ne s'agisse de la même chose ?

Pourtant la Commission Européenne rappelait que "*l'intégration ne sera effective qu'avec l'action ciblée des Etats, au niveau national, régional et local*".

"Local" monsieur Raffalli, "local" et "intégration" dans la même phrase.

Cela vous semble impossible à envisager ?

Avez vous oublié que vous appartenez à un parti qui dispose du pouvoir aux échelles communales, d'agglomération, départementale, régionale et parlementaire ?

Si vous voulez en savoir un peu plus sur la façon dont l'Union Européenne envisage l'intégration des roms, vous pouvez consulter le site officiel suivant:

.http://ec.europa.eu/justice/discrimination/roma/index_fr.htm

Je cite à nouveau la "Stratégie du gouvernement français pour l'inclusion des Roms" (Les mesures décidées couvrent une période allant jusqu'en 2020.)

Le moteur le plus puissant d'intégration en France est celui des dispositifs

de droit commun ou des dispositifs conçus pour permettre aux populations les plus marginalisées d'accéder aux politiques de droit commun ../...

A l'école primaire, l'accompagnement personnalisé consiste en deux heures hebdomadaires d'aide, ainsi qu'en stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires pour chaque élève dont la scolarité pourrait se trouver entravée par des compétences insuffisantes en lecture, en écriture et en calcul. Ce dispositif est renforcé dans les réseaux de l'éducation prioritaire où a été mis en place un accompagnement éducatif décliné en aide aux devoirs, pratique sportive, activités artistiques et culturelles (deux heures/jour, quatre jours/semaine – avec concours d'intervenants externes par convention avec des institutions ou association reconnues). etc etc...

Il n'est nul part question de classe ghetto, juste du droit commun , c'est à dire l'accès à l'école de la république, celle de tous.

Vous savez comme moi qu'y opposer un manque de place, de locaux, d'enseignants n'est que prétexte . Les enseignants concernés le disent clairement. Et, quand bien même cela serait le cas, ce serait à l'éducation nationale d'y remédier. Il existe des locaux disponibles dans l'école la plus proche du bidonville. Avez vous été la visiter ?

Vous avez sans doute des défauts, monsieur Raffalli, mais je ne vous crois pas stupide. J'imagine donc que vous avez un objectif en publiant cette lettre et en tournant le dos aux principes républicains.

Sans doute espérez vous que nos concitoyens se laisseront prendre à la politique du bouc émissaire, que vous réussirez à en dresser certains contre les roms , Qu'ils confondront campements dangereux avec roms dangereux. Et que vous récolterez électoralement le fruit de ce pourrissement.

C'est ainsi que je lis votre lettre. C'est ainsi que j'ai eu un haut le cœur en lisant "j'entends vos préoccupations et votre colère". Je suis effectivement en colère. En colère et indigné de savoir que les règles de l'UE autorise la Roumanie à pratiquer le dumping social et d'exporter ensuite, sans taxe, dans notre pays, des Dacia construit par des employés payés 300€ par mois. Je suis en colère quand je lis que les règles de cette même U.E. font des citoyens Roumains et Bulgares des sous-citoyens, obligés d'aller franchir au moins une fois la frontière de notre pays tous les 3 mois. Je suis préoccupé que l'U.E. persiste à prolonger ce règlement stupide et inefficace. En colère de savoir des enfants privés d'école et maintenant parqués dans une classe qu'il m'est difficile de ne pas appeler d'apartheid. Mais ce n'est pas cette colère là que vous attisez, c'est celle, nauséabonde, de la xénophobie.

Je suis indigné, je suis en colère de savoir que le maire de ma commune

tourne le dos aux engagements de la France et cela poussé par une stratégie électorale que je croyais avoir disparue avec le départ de M.Sarkozy.

Que vais-je faire de mon côté ?

Je participe au conseil d'exploitation de la nouvelle régie publique de l'eau. Les Roms ont besoin d'eau. Aujourd'hui, c'est vrai ils la prennent où ils le peuvent, souvent sur les bornes à incendie ce qui a valu quelques arrestation à des gamines. Ils souhaitent disposer d'un point d'eau officiel, "de droit commun", avec un compteur pour savoir ce qu'ils doivent payer en échange.

Le règlement adopté par "eau de l'agglo" prévoit ce genre de cas, je vais donc soumettre à la régie une résolution demandant qu'un point d'eau leur soit fourni. J'espère que les élus de ma commune et de l'agglomération en général, approuveront ma demande qui me semble une étape indispensable de "*l'intégration républicaine*" de ces gens.

Que devriez vous faire, vous ? Qu'est-ce que j'attends de vous ?

D'abord , respectez la loi, inscrivez les enfants roms dans les écoles de la république. Sans doute devriez vous proposer à leur parents de les inscrire à la cantine afin qu'ils bénéficient , au moins, d'un repas correct. Croyez vous que les finances communales ne le supporteraient pas ? Je suis prêt à prendre personnellement à ma charge les frais de cantine d'un enfant. Nous trouverons d'autre donateurs si les finances de la commune sont dans un tel état que ce serait nécessaire . Demandez à la communauté d'agglomération le ramassage des ordures. Concertez-vous avec les maires des autres communes de la région pour voir comment mettre en oeuvre la la "Stratégie du gouvernement français pour l'inclusion des Roms" . Acceptez de discutez avec ceux qui ne partagent pas vos choix politiques. Ne les traitez pas systématiquement en ennemis.

Et bien entendu cessez de laisser entendre que les roms sont tous des délinquants en puissance. La tendance à la xénophobie, hélas, existe chez certains de nos concitoyens, L'histoire nous a tragiquement montré où cela pouvait conduire... Votre devoir de Maire n'est-il pas de combattre cette tendance et non de l'encourager ?

Comment, oui, comment cela n'a-t-il pas pu vous venir en tête ?

Je ne sais comment terminer ma lettre, par une creuse formule de politesse ?

Détestant l'hypocrisie je me conteras de signer de mon nom.

Jean-Pierre Gaillet.

jp.gaillet@laposte.net